



# Fiche 6

## La futaie irrégulière feuillue et/ou résineuse



Peuplement feuillu, résineux ou mélangé constitué d'arbres d'âges différents, mélangés pied à pied ou par petits ensembles (bouquets)

### Description :

Peuplement constitué d'arbres d'âges, de hauteurs et de diamètres variés. Sur la même parcelle cohabitent des gros bois, bois moyens, petits bois et semis naturels. Le plus fréquemment, plusieurs essences composent également les peuplements irréguliers qui sont alors mélangés.

Dans la pratique, on rencontre rarement toutes les classes d'âge en mélange pied à pied sur une même parcelle mais plutôt des bouquets d'âges différents juxtaposés.

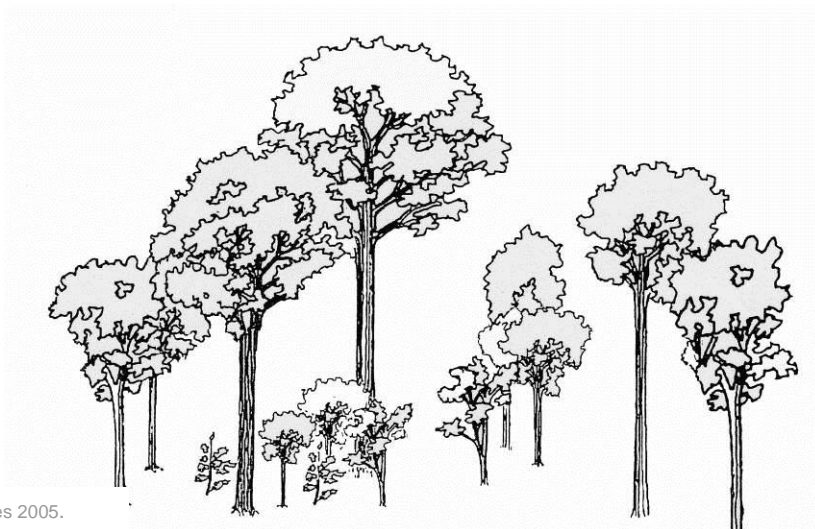


Schéma extrait du SRGS Midi-Pyrénées 2005.

### Stade du peuplement



Maintien du traitement en futaie irrégulière

### Règles-types de gestion

Stade unique





# Stade unique Maintenance du traitement en futaie irrégulière



## Avec quel objectif ?

Produire du bois de qualité en appliquant une sylviculture recherchant à :

- économiser les frais de création et d'entretien des jeunes peuplements, en gérant au mieux le couvert forestier (la lumière qui arrive au sol)
- former des peuplements stables et capables de « cicatriser leurs plaies » après une perturbation,
- concilier production continue (revenus réguliers) et protection du milieu.



## Règles-types de gestion :

La coupe jardinatoire concerne l'ensemble du peuplement et poursuit simultanément 3 objectifs :

1. Récolte des gros bois considérés comme ayant atteint le maximum de leur valeur.
2. Amélioration dans les autres catégories de diamètre ; éclaircie au profit des tiges d'avenir.
3. Dosage de la lumière afin de favoriser localement l'installation et le développement des jeunes semis.

De sorte que puissent coexister et croître normalement toutes les classes d'âge, il ne faut pas viser des volumes sur pied trop importants. Selon l'essence et la richesse de la station, la surface terrière totale (somme des surfaces de la section à 1.30 m de tous les arbres) doit se situer entre 20 et 30 m<sup>2</sup>/ha.

Pour mémoire, en futaie régulière, un peuplement proche de la maturité dépasse fréquemment 40 m<sup>2</sup>/ha de surface terrière.

La coupe en futaie irrégulière a lieu tous les 8 à 10 ans selon les caractéristiques du peuplement et sa vitalité. En règle générale, le prélèvement ne doit pas dépasser 20 % de la surface terrière.

Des compléments de régénération dans les trouées ou des dépressages peuvent être réalisés, si nécessaire.

Aux travaux sylvicoles ci-dessus, s'ajoute l'inventaire pied à pied ou statistique à effectuer tous les 10 à 15 ans afin de contrôler l'évolution des peuplements. Il est en effet indispensable de connaître le matériel sur pied pour enrichir ou, à l'inverse, décapitaliser lors du prélèvement suivant. Dans ce cas, il est important de revenir aux surfaces terrières conseillées de manière progressive (en plusieurs passages), et de ne pas commettre l'erreur de pratiquer « une coupe au diamètre ».

Même avec des cloisonnements de 4 m de large tous les 20 à 25 m, l'exploitation des bois et le débardage réclament une bonne maîtrise technique. Les intervenants doivent être choisis parmi les plus spécialisés en la matière.





## Principes spécifiques de gestion durable :

Ce traitement permet le maintien d'essences de lumière (fruitiers notamment) souvent négligées dans les traitements réguliers.

Il favorise également la biodiversité et ne modifie pas le paysage (« à coups » des coupes rases)



### Attention !

La gestion en futaie irrégulière est souvent présentée comme « idéale » car plus proche de la nature et moins coûteuse en travaux. Elle demande cependant une bonne technicité et ne doit pas « griser » le gestionnaire. Elle n'est pas applicable partout.

